

IDENTIFICATION

Section : Automobile

Intitulé de l'UE : STAGE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE FORMATION

Code de référence : 2510 21 U31 D1

Nombre de périodes : 120

Nombre de crédits ECTS : 8

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Attestations de réussite des unités d'enseignement classées dans de l'enseignement supérieur de type court :

- ♦ « Stage d'intégration professionnelle : bachelier en automobile », code n° 2510 20 U31 D1, ♦ « Technologies automobiles », code n° 2510 24 U31 D1,
- ♦ « Eléments d'expertise automobile », code n° 2530 13 U31 D1

Finalités particulières : Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en automobile ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant activement aux différentes tâches du métier ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies ;
- ◆ de se documenter utilement en vue de son épreuve intégrée.

Contenu du cours :

En expertise automobile : Insertion dans la vie de tous les jours en bureau d'expertise automobile, gestion administrative des dossiers, de l'ouverture à la clôture. Sur la route, accompagner l'expert chez le réparateur ou dépanneur, examiner le véhicule, déterminer l'ampleur des dégâts. Prendre position quant à l'issue de l'expertise, réparation ou déclassement du véhicule. Valoriser le dommage et établir un rapport d'expertise motivé.

En mécanique : Insertion dans la vie de tous les jours d'une entreprise orientée vers le monde automobile, réparation, bureau d'étude, préparation moteur, compétitions, ... Les différentes situations d'apprentissage seront en relation directe avec les spécifications particulières de l'entreprise d'accueil.

Bibliographie : Sans objet

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

DUPONT JULIEN

METHODOLOGIE

Les directives relatives au stage et un dossier est remis en début de la session de stage.

- Soit pour le stage en bureau d'expertise automobile
- Soit pour le stage en entreprise (pour les mécatroniciens)

SUPPORTS

Les élèves devront remettre au professeur encadrant des synthèses hebdomadaires ainsi qu'un rapport écrit et qui sera évalué par un jury aux dates fixées.

Les stages en entreprise ne pourront être commencés sans une convention de stage correctement signée par les différentes parties.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Evaluation en entreprise par le superviseur externe.
- Défense du stage devant un jury externe (professionnel de la branche) secondé par un jury interne.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ♦ de participer activement aux différentes activités du métier de bachelier en automobile selon ses finalités en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ♦ de rédiger un rapport d'activités décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ; UE « Activités professionnelles de formation : bachelier en automobile »
- ♦ de défendre oralement son rapport d'activités.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ♦ la cohérence, la précision et la logique du rapport,

- ♦ le degré de pertinence du vocabulaire technique employé,
- ♦ le degré d'autonomie atteint.

UTILISATION DE L'IA

Non autorisée